



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Conférence de presse vendredi 10 juillet 2020

### Accueil des nouveaux maires

\*\*\*

### Rapport d'activité des services de l'État en Creuse pour l'année 2019

Contact Presse : Maimouna DIALLO - Tél 05.55.51.58.95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Courriel : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)  
Tel : 05 55 51 59 00- Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

# SOMMAIRE

Le mot de la préfète aux nouveaux maires .....	3
Les documents mis à disposition des nouveaux maires .....	4
Présentation aux nouveaux maires des services de l'État en Creuse :	
<b>DDT</b> - Direction départementale des territoires .....	5
<b>DDCSPP</b> - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations .....	6
<b>UD DIRECCTE</b> - Unité départementale de la direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi.....	6
<b>UD DREAL</b> – Unité départementale de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement.....	7
<b>OFB</b> – Office français de la biodiversité.....	7
<b>UDAP</b> - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine .....	8
<b>ONACVVG</b> – Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.....	8
<b>DDFIP</b> - Direction départementale des finances publiques .....	9
<b>DSDEN</b> - Direction des services départementaux de l'éducation nationale.....	10
<b>ARS</b> - Délégation départementale de l'Agence régionale de santé .....	10
<b>SDIS</b> - Service départemental d'incendie et de secours .....	11
<b>GGD 23</b> - Groupement de gendarmerie départementale.....	12
<b>DDSP / Police</b> - Direction départementale de la sécurité publique .....	13
Rapport d'activité, 2019 « année de la Creuse ».....	14

## LE MOT DE LA PRÉFÈTE AUX NOUVEAUX MAIRES

« 2020 est l'année de votre élection en tant que maire et le début de votre mandat.

Je tiens à vous adresser mes plus sincères félicitations républicaines et mes encouragements pour cette nouvelle période qui débute dans des conditions particulières.

Particulières, car nous venons de traverser quelques mois où les circonstances liées à la loi d'urgence sanitaire ont plus que jamais donné sens au pacte républicain qui nous lie, vous et moi, dans l'action publique sur ce territoire.

Ce pacte républicain a traversé bien des temps de notre histoire démocratique, y compris les plus difficiles. Il a été de nouveau éprouvé ces derniers mois, et il a tenu malgré l'épidémie qui sévissait partout dans le monde et cette longue période de confinement qui a éprouvé nos économies et notre vie sociale, y compris localement. Je tiens à remercier chacun d'entre vous qui avez été aux côtés de vos administrés, notamment les plus fragiles, avec courage et détermination.

À vous tous et à celles et ceux nouvellement élus, je souhaite porter un message de confiance dans l'avenir de la Creuse. Vous trouverez dans ce dossier le rapport d'activité des services de l'État en Creuse en 2019, année historique. Vous pourrez en mesurer les avancées depuis la signature du plan particulier pour la Creuse et découvrir le chemin que nous pourrons continuer à parcourir ensemble.

Élus en 2020, vous bénéficierez également de nouvelles dispositions introduites par la loi « engagement et proximité » qui conforte le statut et la place du maire.

En toutes circonstances, vous pourrez compter sur les services de l'État pour soutenir la reprise des activités dans les prochains mois. Le pays et nos concitoyens attendent beaucoup de notre capacité à relancer l'économie. La commande publique est un levier crucial, et dans ce territoire - encore plus qu'ailleurs - elle prend sa plus grande part au niveau communal. Nous serons présents, et à vos côtés, dans les projets que vous voudrez porter.»

**Magali DEBATTE**  
Préfète de la Creuse

## LES DOCUMENTS MIS A DISPOSITION DES NOUVEAUX MAIRES

Afin que la prise de fonction des nouveaux maires se fasse dans les meilleures conditions plusieurs documents ont été mis à leur disposition.

- **Un fascicule**, élaboré par la préfecture, reprenant les missions de tous les services de l'État dans le département a été distribué aux maires nouvellement élus. Il leur permettra de mieux identifier leurs interlocuteurs ainsi que les différents domaines d'intervention des services de l'État.
- **Le protocole à l'usage des maires**, afin de veiller à la bonne organisation des cérémonies publiques.
- **Le guide du maire édition 2020**, afin d'apporter une réponse pratique aux nombreuses interrogations. Ce guide précise le fonctionnement de la démocratie locale, avec notamment une présentation de l'ensemble des règles applicables à chacun des domaines d'action de la commune (budget, exercice du mandat, fonction publique territoriale, commande publique).
- **Le guide de la loi**, élaboré par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et créé pour expliciter la loi « engagement et proximité »
- **La plaquette de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** qui récapitule toutes les missions de l'ANCT dont le but est de renforcer la cohésion territoriale et de lutter contre les fractures.
- **La boîte à outil numérique** qui offre l'essentiel des informations pour guider la réflexion des maires sur la ville résiliente et désirable qu'ils entendent construire et les aider à mettre en œuvre concrètement les projets qu'ils ont présentés aux citoyens dans leur programme.
- **Un document sur les procédures liées à l'archéologie préventive** avec des exemples de fouilles réalisées en Creuse. Ce document a été édité par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la Nouvelle Aquitaine afin de sensibiliser les élus à la sauvegarde du patrimoine archéologique lorsque celui-ci est menacé par des travaux.
- **Le rapporté d'activité des services de l'État** en Creuse pour l'année 2019

Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet des services de l'État en Creuse <http://www.creuse.gouv.fr> Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Accueil-des-nouveaux-maires.

# PRÉSENTATION DES SERVICES DE L'ÉTAT EN CREUSE AUX NOUVEAUX MAIRES

## Direction Départementale des Territoires (DDT)

Le mot de Monsieur Pierre SCHWARTZ, Directeur départemental des territoires

« La direction départementale des territoires, que j'ai l'honneur et le plaisir de diriger avec mon adjointe Pascale GILLI-DUNOYER est le service de l'État de référence pour de nombreuses thématiques en lien direct avec les territoires, et les communes en particulier. Nous œuvrons d'abord pour une meilleure connaissance des territoires, en vue de consolider leurs stratégies dans différents domaines tels que la planification, l'urbanisme et l'habitat adapté aux besoins et contraintes locaux, la préservation de l'environnement et en particulier de la ressource en eau, la gestion des risques naturels ainsi que l'accompagnement des agriculteurs. Nous faisons en particulier connaître les politiques publiques prioritaires en matière d'aménagement et d'urbanisme (ville durable, écoquartier et redynamisation des centres-villes : Cœur de Ville, opération de revitalisation de territoire), de mobilité, de paysage et de développement durable (Plan Climat Air Énergie Territorial, Contrat de Transition Écologique). Nous sensibilisons et mobilisons les acteurs, afin d'identifier, de maîtriser les leviers d'action et d'accompagner les collectivités dans leurs projets. **Ces actions déjà anciennes vont s'amplifier avec notamment la mise en place prochaine de la délégation territoriale de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires créée par la loi du 22 juillet 2019.**

Pour donner suite à certaines propositions du Plan Particulier pour la Creuse, **un pôle des énergies renouvelables a été installé en décembre 2019 sous la présidence de la Préfète de la Creuse.** Cette instance, qui se veut être un lieu d'échanges, de dialogue, de concertation, se doit également d'impulser une dynamique avec l'ensemble des acteurs du monde des énergies renouvelables (élus, spécialistes de l'énergie, services de l'État, associations...). Les élus sont bien entendu associés à ces travaux, dans la perspective notamment de la réalisation d'un schéma départemental des énergies renouvelables, ou encore d'une meilleure organisation de l'État et des opérateurs de l'énergie pour accompagner les projets dans ce domaine.

Le service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD) conseille les collectivités dans leurs réflexions sur la planification (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal, carte communale) et assure la fonction régalienne en matière de planification et d'assistance aux communes lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. **À ce jour, le département de la Creuse est relativement peu couvert par les documents d'urbanisme, puisque seulement 34 documents d'urbanisme opérationnels de types plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), plan local d'urbanisme (PLU) ou carte communale sont opposables aux tiers, ce qui représente 17% du territoire départemental et environ 45% de la population.** Afin d'accompagner au mieux les élus dans leur démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme, un questionnaire portant sur « la vision de la planification territoriale par les élus creusois » a été envoyé le 28 janvier dernier à l'ensemble des maires et Présidents d'EPCI du département. **L'analyse des réponses (cf. document joint) mettant en avant un besoin important d'information dans le domaine de la planification territoriale, des séquences d'informations seront réalisées à partir du mois de septembre à destinations des maires et des élus.** Le service est également compétent pour les questions **d'habitat, des aides à la pierre pour le logement public et privé**, dont celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). À noter que le maire est l'autorité compétente en matière de lutte contre l'habitat indigne, soit dans le cadre de ses pouvoirs de police spéciale pour ce qui relève de la sécurité relative au péril et aux équipements communs des immeubles collectifs, soit en application de ses pouvoirs de police générale en ce qui concerne la salubrité générale portant sur les manquements aux règles d'hygiène et aux normes d'habitabilité. **Au titre du droit des sols**, le guichet unique de réception des demandes de permis de construire d'aménager ou de démolir, les déclarations préalables ainsi que des demandes de certificats d'urbanisme, est la mairie du lieu du projet. Le maire est l'autorité compétente pour délivrer ces autorisations d'urbanisme soit au nom de l'État, soit au nom de la commune. Le service de la DDT assure à ce titre l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisation du droit des sols pour toutes les communes à l'exception de celles compétentes qui appartiennent à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Riche des 105 agents qui composent notre communauté de travail au service des territoires, soyez certains de notre engagement pour vous orienter, informer, accompagner sur tous ces sujets au bénéfice du développement durable du département de la Creuse. N'hésitez pas à nous solliciter ! »

## **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)**

**Le mot de Monsieur Bernard ANDRIEU, Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**

« La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations porte les politiques publiques dans les domaines vétérinaires, de la concurrence, consommation et répression des fraudes, la jeunesse, sport et vie associative ainsi que celles ayant trait à la politique de la ville, à l'égalité femmes hommes et à l'inclusion sociale par le logement. Le directeur départemental est également référent pour l'intégration globale des réfugiés.

Aussi cette direction assure la surveillance sanitaire sur toute la chaîne alimentaire et contrôle les restaurants scolaires et les collectivités. Elle veille également à la qualité sanitaire des productions agricoles creusoises. Le bon fonctionnement des marchés et la protection du consommateur creusois retient toute l'attention des enquêteurs du service CCRF.

La DDCSPP soutient la vie associative par divers financements comme le FDVA2. Elle anime le réseau des accueils collectifs de mineurs en s'assurant de la sécurité des enfants.

L'engagement des jeunes est encouragé dans le cadre du Service National Universel et grâce au service civique.

La prévention des violences conjugales et la violence faites aux femmes ainsi que l'égalité professionnelle et salariale figurent parmi les axes d'actions majeurs de la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité.

La lutte contre la pauvreté est un sujet en permanence évoqué avec le Conseil Départemental et la DDCSPP veille à la mise à l'abri des plus vulnérables grâce aux financements d'abris de jour, de nuit, de places d'hébergement en nombre suffisant. La DDCSPP assure le financement d'une maraude sociale à Guéret et bientôt d'une maraude itinérante en Creuse. »

## **Unité Départementale de Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi (UD DIRECCTE)**

**Le mot de Madame Marilyne Martinez, Directrice de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi**

« L'Unité Départementale de la DIRECCTE de la Creuse assure la mise en œuvre sur le département des politiques publiques dans les domaines de l'emploi et du développement économique et veille à l'application de la réglementation du travail.

Ces politiques sont conduites en lien avec tous les acteurs locaux : branches professionnelles, syndicats de salariés, chambres consulaires, collectivités locales, professionnels de l'emploi et de l'insertion...

### **- Veiller à l'application du droit du travail**

Les inspecteurs et contrôleurs du travail, lors de leurs visites en entreprise, veillent à : garantir la santé et la sécurité au travail par la prévention des risques professionnels, s'assurer de l'effectivité du droit du travail notamment pour les salariés en situation précaire ou victimes de discrimination, lutter contre le travail illégal, favoriser le dialogue social en garantissant les conditions d'une négociation collective de qualité.

L'inspection du travail joue aussi un rôle de médiation dans le règlement des conflits collectifs du travail.

### **- Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi**

Sous l'autorité de Madame la Préfète, l'unité départementale mobilise les outils (contrats aidés, contrats en alternance...) activés par le service public de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi pour faciliter leur accès ou retour à la vie active.

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi (jeunes, seniors, chômeurs de longue durée, personnes handicapées), elle anime et pilote l'action de la Mission Locale, des structures locales d'insertion par l'activité économique (IAE) et des entreprises adaptées (EA).

#### **- Maintenir et développer l'emploi et l'économie**

Sous l'autorité de Madame la Préfète, l'unité départementale intervient auprès des entreprises pour les aider à élever le niveau de compétences de leurs salariés : incitation à la formation, à la gestion prévisionnelle des emplois, promotion de la validation des acquis de l'expérience (VAE) par la délivrance de titres professionnels du ministère en charge de l'emploi, faire face à des difficultés économiques : financement d'une partie des salaires en cas de chômage partiel, suivi des plans de sauvegarde de l'emploi en particulier pour le reclassement des salariés menacés de licenciements économiques, négocier et mettre en œuvre les actions de revitalisation destinées à compenser l'impact des projets de délocalisation d'entreprises.

Elle soutient également l'essor et la professionnalisation des associations d'utilité sociale et notamment les organismes de services à la personne. »

### **Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UD DREAL)**

**Le mot de Monsieur Benoît ROUGET, Directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement**

« La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine est un service régional de l'État. Elle met en œuvre, sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, les politiques du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT).

La DREAL promeut une approche transversale de la transition écologique et solidaire de notre société en région. Ses missions visent à concilier la préservation de l'environnement avec les enjeux économiques des territoires neo-aquitains. Les domaines d'intervention couvrent l'aménagement du territoire, les déplacements, l'habitat et le logement, la maîtrise des risques naturels et technologiques, ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Par son rôle d'ensemblier, de prescripteur et de conseil, la DREAL accompagne ses partenaires publics et privés dans leurs projets pour assurer un développement équilibré, respectueux des territoires.

[http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquettedreal-na\\_janvier2020.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquettedreal-na_janvier2020.pdf) »

### **Le Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**

**Le mot de Monsieur Laurent DUBOIS, Chef du service départemental de l'office français de la biodiversité**

« L'Office Français de la Biodiversité est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il résulte de la fusion des services de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de l'Agence française pour la biodiversité.

Le service départemental de l'OFB de la Creuse compte 14 agents dans ses effectifs. Je suis assisté d'Alan RIFFAUD, chef de service départemental adjoint.

Le service départemental de l'OFB traite de toutes les questions relatives à la biodiversité autour de 5 missions complémentaires :

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société »

## **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)**

**Le mot de Monsieur Nicolas CHEVALIER, Directeur de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine**

« L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse (UDAP) est un service de la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine (DRAC) ministère de la Culture. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire d'architecte (ABF), d'ingénieur, de techniciens (TSCBF) et de personnel administratif.

Les missions de l'UDAP sont les suivantes :

### **- Expertiser les travaux en espaces protégés – Contrôler les travaux sur les monuments historiques**

L'UDAP émet des avis sur les travaux en espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels protégés. En lien avec les services patrimoniaux de la DRAC, elle assure une mission de veille sanitaire, de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques.

### **- Conseiller les élus, acteurs et habitants du territoire**

L'UDAP travaille en relation étroite avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment, autres services de l'État en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

### **- Accompagner le développement territorial**

L'UDAP participe aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'État. Elle apporte notamment son expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

### **- Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité**

L'UDAP œuvre pour un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines.

### **- Architecte des Bâtiments de France ABF)**

Appartenant au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), les architectes des bâtiments de France sont attentifs aux modes d'occupation de l'espace. Ils s'assurent de l'insertion harmonieuse des projets d'aménagement en abords de monuments et au sein des paysages. Dans les espaces protégés, tous les travaux sont soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. »

## **L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)**

**Le mot de Monsieur Amaury DE LA RUPELLE, Directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre**

« L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) est un établissement public, sous tutelle du ministère des Armées, chargé de préserver les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants : anciens combattants, invalides de guerre, veuves des ressortissants du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre, orphelins de guerre, pupilles de la Nation, victimes civiles de guerre et d'actes de terrorisme.



L'ONACVG dispose d'un réseau de services de proximité implantés dans tous les départements en métropole et outre-mer. Certaines missions sont menées par le Service Départemental de la Creuse, à savoir :

- **L'œuvre nationale du bleuet de France** bénéficie de deux campagnes nationales d'appel à la générosité publique le 8 mai et le 11 novembre pour l'amélioration du quotidien de plusieurs milliers d'anciens combattants, de veuves, de pupilles de la Nation et de victimes de guerre et d'attentats en difficulté et l'éveil de la conscience citoyenne des jeunes générations dans de cadre des activités « Mémoire ».

Chaque année, les mairies sont invitées à se rapprocher des associations locales pour organiser les collectes. Elles ont également la possibilité de verser directement une subvention à l'œuvre du Bleuet de France.

- **La délivrance de la carte du combattant et le Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN).** Le titulaire de cette carte ou de ce titre devient alors ressortissant de l'ONACVG.

- Les ressortissants de l'ONACVG confrontés à une difficulté financière ponctuelle ou récurrente peuvent déposer en tant que de besoin une demande d'aide financière. Les Mairies et leurs CCAS peuvent jouer ce rôle de relais, de communication auprès de leurs administrés.

- **Les monuments aux morts** sont juridiquement des biens communaux, qui, par conséquent ressortissent aux municipalités. Sans interférer sur la compétence de celles-ci l'État est toutefois fondé à exprimer des recommandations pour assurer aux « morts pour la France » une similitude de traitement. L'État attribue également des subventions pour l'entretien ou la création des monuments aux morts. »

## La Direction Départementale des Finances publiques

Le mot de Monsieur David GUERMONPREZ, Directeur de la direction départementale des finances publiques

« Le réseau de la DDFiP comprend à ce jour en Creuse deux Centres des Finances Publiques à Guéret et Aubusson et neuf trésoreries.

Les 215 agents de la direction départementale des Finances publiques de la Creuse exercent une grande variété de missions relevant à la fois de :

### - La fiscalité

La DDFiP établit l'assiette et recouvre les impôts, droits, cotisations et taxes. Elle lutte contre la fraude par la prévention et le contrôle fiscal. Elle traite les réclamations contentieuses et gracieuses des contribuables.

### - La gestion publique

Elle assure également la gestion financière et comptable des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé. Elle contrôle et procède au paiement des dépenses, recouvre les recettes locales, tient les comptes et assure l'analyse financière des comptes locaux, le conseil et l'expertise économique, financière et fiscale des projets publics locaux.

Elle participe à la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État.

La DDFiP joue enfin un rôle dans la politique de **soutien aux entreprises** auprès de la Préfecture au sein des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefi). Elle pilote la commissions des chefs de services financiers (Ccsf) pour l'octroi de plans de règlement des dettes fiscales et sociales.

L'actualité de la DDFiP est marquée par :

- La mise en place progressive du nouveau réseau de proximité de la DGFIP avec l'accroissement de plus de 30 % des points de contacts pour les contribuables (en centres des Finances publiques, espaces France Services et mairies) et l'implantation des conseillers aux décideurs locaux pour renforcer le conseil et l'accompagnement des élus (dont le 1<sup>er</sup> a été installé en janvier 2020 à Felletin pour les communes du sud creusois).

- La généralisation en cours de l'offre de paiement en ligne pour toutes les communes encaissant plus de 50 000 € en produits locaux.

- Le paiement de proximité à compter d'août 2020 pour les usagers qui veulent payer leurs factures de services publics locaux, leurs impôts ou amendes en espèces, pourront le faire dans plus de 24 bureaux de tabac, partenaires agréés. »

Le lien ci-dessous offre accès à une vidéo de quelques minutes sur l'organisation des relations DDFiP/collectivités.

<https://youtu.be/acn7EUO9Ucl>

## **Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)**

**Le mot de Monsieur Laurent FICHET, Directeur académique des services de l'éducation nationale**

« À l'échelon départemental, les services de l'éducation nationale sont rassemblés au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). La DSDEN est chargée de la mise en œuvre de l'action éducatrice et de la gestion des personnels et des établissements qui y concourent dans le cadre de l'application de la stratégie académique. En tant que directeur académique, je représente le recteur à l'échelon départemental et je suis assisté d'inspecteurs de l'éducation nationale (enseignement primaire, technique, information et orientation) chargés chacun d'une circonscription pour l'enseignement du premier degré.

La DSDEN entretient des relations avec les collectivités dans plusieurs domaines :

- Tout d'abord, **la loi sur l'instruction obligatoire dès 3 ans** demande une coopération accrue entre les services de l'inspection académique et les mairies afin de recenser chaque année avec précision les enfants qui seront concernés.

- Par ailleurs la Creuse comprend un certain nombre de familles qui ne déclarent pas rapidement leurs enfants à l'occasion de leur **arrivée en cours d'année scolaire** dans le département. Le rôle des maires pour ces ajustements est aussi capital.

- Enfin, **la possibilité légale de l'instruction dans la famille** est subordonnée à une déclaration officielle et donne lieu à une enquête de la mairie. Cette enquête fait partie des missions que le maire exerce en sa qualité d'agent de l'État. »

## **Délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS)**

### **Structure régionale à compétence spécifique**

**Le mot de Madame Isabelle DUMOND, Directrice de la délégation départementale de l'agence régionale de santé**

« L'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Elle est chargée du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de santé en région. Sa compétence porte sur l'ensemble des champs de la santé : le pilotage de la politique de prévention, de veille sanitaire et de santé environnementale, l'organisation des soins (médecine de ville et

hospitaliers), la prise en charge dans les établissements médico-sociaux (personnes âgées, en situation de handicap, et personnes confrontées à des addictions).

L'ARS est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé, des établissements sanitaires et médico-sociaux et des associations, mais également des collectivités locales ou de leurs groupements. Elle est représentée, dans chaque département par une Délégation en responsabilité de la déclinaison des politiques régionales, de l'adaptation aux territoires et de la gestion des situations locales. En Creuse, la Délégation départementale de l'ARS est dirigée par Isabelle DUMOND.

Deux sujets particulièrement importants méritent d'être portés spécifiquement à votre connaissance :

Il s'agit tout d'abord du contrat local de santé (CLS), co-construit avec les élus en miroir du Plan Santé + 23 et porté par l'ARS. Il se décline autour de 6 axes :

- Développer la prévention
- Améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer
- Faire des jeunes une cible prioritaire
- Lutter contre les addictions
- Maintenir et améliorer l'accès aux soins
- Santé mentale

Signé en octobre 2019, le CLS est désormais appelé à se déployer dans les territoires. La mise en place des comités opérationnels sur chaque EPCI permettra de réaliser les actions au plus près des publics cibles. Les 14 animateurs de santé publique ainsi que le coordonnateur accompagnent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

Il s'agit ensuite de la situation concernant l'eau et notamment de l'eau potable :

L'année 2019, marquée par une sécheresse sans précédent en Creuse a confirmé des fragilités préexistantes importantes au niveau quantitatif et niveau qualitatif qui imposent l'engagement résolu de tous les acteurs pour augmenter la résilience et la performance de nos systèmes (prélèvement, adduction, distribution, traitement). L'ARS œuvre aux côtés des collectivités et des élus pour assurer le suivi de la qualité et de la conformité des eaux distribuées via notamment le contrôle sanitaire réglementaire et la validation sanitaire de solutions techniques pérennes ou temporaires appelées par les différentes situations. Il reste malgré tout utile de rappeler que " toute personne qui offre de l'eau au public, [...] en vue de l'alimentation humaine est tenu d'assurer que cette eau est propre à la consommation (Article L1321-1 Code de la Santé); dans un contexte de contingence de la ressource, la responsabilité des collectivités est donc grande, notamment en termes de planification, de recherche des mutualisations ou des structurations utiles et d'investissements de long terme. »

## **Service Départemental d'Incendie et de Secours**

**Le mot de Madame Stéphanie DUCHET, Colonelle du service départemental d'incendie et de secours**

« Le SDIS est un établissement public administratif, placé sous la double autorité de la Préfète pour la partie opérationnelle et de la présidente du conseil départemental, avec un président délégué, Bertrand LABAR pour la gestion administrative et financière (budget 2020 : 6,6 M€ en investissement et 11,5 M€ en fonctionnement dont les contributions concernent la participation à hauteur de 54 % le Conseil Départemental et 46 % les communes et EPCI).

Le maillage opérationnel s'appuie sur 29 centres d'incendie et de secours, répartis sur l'ensemble du territoire de la Creuse. La proximité des secours en lien avec les bassins de vie, la population et les activités économiques est un enjeu pour le SDIS. La réponse aux sollicitations opérationnelles est assurée en grande majorité par des sapeurs-pompiers volontaires. Présents au nombre de 792, ils représentent 94 % les effectifs. 54 sapeurs-pompiers professionnels complètent le dispositif opérationnel avec un positionnement renforcé sur Guéret et une complémentarité sur La

Souterraine, Aubusson et Bourgneuf. 50 personnels administratifs et techniques sont également présents dans les missions quotidiennes du SDIS.

Les missions principales du SDIS sont :

- La prévention et évaluation des risques de sécurité civile
- La préparation des mesures de sauvegarde et d'organisation des moyens de secours
- La protection des personnes, des biens, et de l'environnement
- Le secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou catastrophes ainsi que de leur évacuation

Les liens avec le territoire et notamment les élus sont primordiaux, à la fois pour notamment, comprendre les besoins, apporter de l'expertise dans la gestion des établissements recevant du public, des conseils pour les plans communaux de sauvegarde, accompagner à la pérennisation du modèle de sécurité civile. »

## **Le Groupement de Gendarmerie Départementale**

**Le mot du Colonel Philippe Vincent, Commandant du groupement de gendarmerie départementale**

« Le groupement de gendarmerie départementale de la Creuse est organiquement rattaché à la formation administrative du Limousin (ex-région de gendarmerie du Limousin) implantée à Limoges. Son effectif est de 293 personnels positionnés dans 25 casernes ; il est renforcé de 88 personnels de la réserve opérationnelle.

Outre les services directement rattachés au groupement à Guéret (Centre des opérations et de renseignement de la gendarmerie, section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces, groupe soutien-ressources humaines, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, cellule d'identification criminelle, brigade de recherches), deux compagnies et un escadron départemental de sécurité routière sont composés comme suit :

- **Compagnie de Guéret** : un peloton de surveillance et d'intervention gendarmerie dit PSIG « SABRE », trois communautés de brigades (COB) comprenant chacune trois brigades de proximité et une COB à deux brigades de proximité.
- **Compagnie d'Aubusson** : un PSIG, 4 COB à trois brigades de proximité et une brigade territoriale autonome.
- **EDSR** : deux brigades motorisées implantées à Guéret et Aubusson.

L'organisation des forces de sécurité en Creuse se singularise par un Service Départemental du Renseignement Territorial comprenant un militaire de la gendarmerie, par un partenariat de mutualisation des engagements de police technique et scientifique entre la Gendarmerie et la Police nationales et une coordination opérationnelle renforcée dans les agglomérations et les territoires (CORAT) entre les deux institutions. \_

La gendarmerie est compétente sur 99 % du territoire, soit 255 communes habitées par environ 105000 personnes, sur les 256 réparties sur les quinze cantons que compte le département. Seule la commune de Guéret est implantée en zone de police nationale.

Dans le respect des directives nationales, régionales et départementales, les priorités du commandant de groupement se déclinent très clairement autour des axes de prévention, de contrôle des territoires et des flux, de mise en place de la police de sécurité du quotidien et notamment par les contacts avec la population et les élus, la recherche et l'exploitation du renseignement et les partenariats avec les acteurs institutionnels.

Au sein d'un environnement rural et dans la profondeur des territoires, la gendarmerie bénéficie d'un maillage qui lui permet d'affirmer la présence de l'État notamment dans ses missions régaliennes. En Creuse, l'organisation de son service et ses modes d'action s'adaptent aux spécificités du territoire en utilisant tous les leviers d'action, notamment techniques et technologiques. »

## **La Direction départementale de la Sécurité publique de la Creuse (DDSP)**

**Le mot de Monsieur le Commissaire divisionnaire Eric GIGOU, Directeur départemental de la sécurité publique**

« La DDSP ne compte qu'un Commissariat sur le département, implanté dans la ville préfecture.

Ses missions restent celles de la Sécurité publique :

### **- Présence sur la voie publique / réponse aux « appels 17 »**

La polyvalence des effectifs en tenue et leur maîtrise de la topographie de la circonscription garantissent des interventions rapides.

Des patrouilles renforcées – prenant contact avec les commerçants – sont déployées tout au long de l'année, notamment lors des périodes sensibles (opération anti hold-up de fin d'année).

### **- Investigations**

Grâce à leur connaissance de la délinquance locale et aux moyens de police technique et scientifique dont ils disposent, les enquêteurs élucident un nombre non négligeable d'affaires judiciaires.

En sa qualité d'Officier du ministère public, le Directeur départemental est, en outre, garant de l'application de la politique pénale du Parquet de Guéret, notamment en matière de lutte contre l'insécurité routière et l'accidentologie qui en découle, mais aussi les incivilités qui troublent la tranquillité publique.

### **- Renseignement**

Le lien direct avec les partenaires et contacts locaux permet une remontée efficace des informations. Leur analyse facilite l'adaptation des dispositifs en cas de manifestations de voie publique, afin de garantir la sécurité de chacun(e).

### **Le partenariat et la coopération inter-services pour apporter une réponse adaptée**

Le lien avec les partenaires locaux – institutionnels, privés, associations – est immédiat et sans filtre, renforçant la lutte contre les discriminations ou les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

La DDSP23 a d'ailleurs signé de multiples conventions. Certaines mériteront d'être mises à jour, d'autres devront être créées, pour donner aux services de Police de nouveaux outils leur permettant d'améliorer le service rendu au public et de protéger les personnes les plus vulnérables.

### **Le rapprochement police-population reste le maître mot de la sécurité du quotidien**

La participation systématique aux Groupes de partenariat opérationnels (qui rassemblent l'ensemble des partenaires institutionnels locaux mobilisés par la Mairie) offre des échanges plus institutionnalisés, au cours desquels les problématiques sont appréhendées directement, afin de mieux y répondre.

A l'occasion de leurs investigations, enquêteurs et référent sûreté dispensent des conseils de prévention aux victimes, notamment les commerçants et les personnes âgées, afin d'améliorer leur niveau de vigilance.

Des liens forts lient la DDSP 23 à ses autorités administratives et judiciaires locales.

La confiance entre les élus et les services de Police – dans le respect des prérogatives de chacun – participe à cette coproduction de sécurité. »

## ÉDITORIAL



**Magali DEBATTE,**  
Préfète de la Creuse

**2019, une année historique.** 2019 a vu la signature du plan particulier pour la Creuse en présence du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, le 5 avril au lycée des métiers du bâtiment de Felletin, avec les 17 élus du territoire qui ont pris une part active aux travaux de préparation. Le plan particulier pour la Creuse est un engagement massif de l'État au service du territoire et des élus, sur des grands projets selon des axes prioritaires comme la culture avec la cité de la tapisserie, le tourisme avec le site de Vassivière, l'économie avec la station thermale d'Evau, le sport de nature avec Guéret centre de préparation olympique muni d'une piste de VTT et d'une piscine réhabilitée, l'agriculture avec la diversification des modes de production et le développement des circuits courts, ... autant de projets d'avenir dans lesquels les élus ont souhaité collectivement s'engager avec l'accompagnement de l'État.

**2019, une année de tous les records.** Nouvelle année record en subventions de l'Etat, non seulement auprès des communes et des intercommunalités qui ont bénéficié de près de 13 millions d'euros en DETR, mais aussi auprès du conseil départemental qui a bénéficié d'une nouvelle dotation finançant uniquement des projets d'investissement dans la part « projets » de l'enveloppe régionale mise à disposition de la préfète de région. Des records de température et d'absence de précipitations pendant plusieurs mois consécutifs, qui ont abouti à une reconnaissance de la grande majorité du département en situation exceptionnelle de calamités agricoles pour la cinquième année -sur les 7 années passées-. La prise de conscience du déficit structurel du territoire en eau s'est traduite dans un plan d'action collectif pour la reconquête de l'eau en Creuse, comprenant notamment la mise en place d'une gouvernance de l'eau au niveau du bassin de la Creuse, garantissant pour les années à venir que les décisions majeures qui concerneront les infrastructures de l'eau seront prises collégialement et de manière éclairée en tenant compte du changement du climat et de l'ensemble des contraintes, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales.

**Dessiner un avenir pour la Creuse.** Telles auront été les lignes directrices de l'action des services de l'État en 2019, avec l'esprit de responsabilité, la neutralité et la rigueur qui s'attachent au service de l'intérêt général. La crise épidémique de 2020 a montré toute la solidité du Pacte Républicain entre le maire et le préfet, dans la défense de nos valeurs de liberté, de sécurité, et de cohésion envers les services publics. Au-delà du maire, ce sont tous les élus et les corps intermédiaires qui se seront mobilisés et peuvent être fiers de leur action. La Creuse peut avoir confiance en l'avenir et compter sur des services de l'État motivés pour la soutenir et l'accompagner.

La Préfète

## Retour sur les dossiers emblématiques qui ont rythmé l'année 2019

### Janvier

- Organisation du Grand débat national

### Février

- Visite officielle de François de Rugy, Ministre de la transition écologique et solidaire

*Inauguration du méthaniseur à Gentioux-Pigerolles et de la ferme de M. Chatoux.*

### Mars

- La Ville de Guéret retenue dans les lauréats du programme « Réinventons nos cœurs de ville » dans la continuité du dispositif Action Cœur de ville
- Visite officielle de Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des comptes publics

*Pour lancer en Creuse la démarche de concertation autour de la mise en place d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques*

### Avril

- Signature du Plan Particulier pour la Creuse

*Signature du PPC en présence du Premier ministre Édouard Philippe et de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault*

- Visite officielle de Cédric O, Secrétaire d'État chargé du numérique  
*Signature de la Charte Numérique inclusif, visite de la quincaillerie numérique, lancement de la Websérie Hyperliens et visite du pôle domotique à Guéret.*

### Mai

- Élections européennes

- Exercice NOVI (Nombreuses victimes)

*Réalisation d'un exercice de sécurité civile à Guéret pour tester la réactivité et la coordination des différents acteurs de sécurité*

- Organisation d'un « Job dating IAE »

*Pour pallier aux difficultés de recrutement rencontrées par les structures d'insertion par l'activité économique.*

### Juin

- Visite Officielle de Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'État, auprès de la Ministre des armées

*Rencontre avec les anciens combattants à la préfecture et visite du centre SNU de Felletin.*

- Lancement du Service national universel

*Le département de la Creuse a été retenu comme territoire préfigurateur pour la Région Nouvelle Aquitaine et a accueilli 200 jeunes.*

- États généraux du PPC

## Juillet

- Visite officielle de Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la transition écologique et solidaire
- Labellisation QUAL-E-PREF pour la préfecture de la Creuse  
*Cette 1<sup>er</sup> labellisation traduit l'engagement des équipes de la préfecture au service de la démarche qualité et de la relation usagers.*

## Août

- Lancement du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la rivière Creuse  
*Magali DEBATTE, préfète de la Creuse, est désignée préfète coordinatrice responsable de la procédure d'élaboration et de révision du SAGE Creuse.*

## Septembre

- Grenelle des violences conjugales  
*Des avancées notables : mise en place d'une cellule de veille, couverture du territoire grâce à une participation active des communes porteuses de CLSPD et prise en charge des enfants selon des mesures d'accompagnement spécifique.*

## Octobre

- Visite officielle d'Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'économie et des finances  
*Déplacement consacré à la reconquête industrielle et à la promotion de l'artisanat*
- Première opération « Un permis pour tous »  
*Une journée d'action de sécurité routière innovante et gratuite à destination des jeunes de 15 à 25 ans.*
- Organisation d'un « Job dating » dans le secteur de l'industrie
- Dossier de candidature de la ville de Guéret comme centre de préparation VTT des JO 2024  
*Un courrier commun (État, commune de Guéret, communauté d'agglomération du Grand Guéret, conseil départemental, Creuse oxygène, comité départemental olympique et sportif) a été adressé au président du comité d'organisation des jeux (Tony ESTANGUET) pour l'inviter à découvrir le territoire.*

## Novembre

- Première table ronde économie  
*Présentation de la conjoncture par les différents acteurs économiques du département*
- France service, labellisation des communes de Dun le Palestel et Boussac  
*Au titre d'une première vague de labellisation, les Maisons France Services de Dun le Palestel et Boussac ont été retenues comme labellisables au 1er janvier 2020, par le comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 15 novembre 2019.*



## Décembre

- La cité administrative de Guéret sélectionnée pour être rénové  
*Ce programme exceptionnel finance des travaux qui réduiront la consommation énergétique des bâtiments. Il permettra également d'améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des agents, en optimisant l'occupation des surfaces et en accueillant des services supplémentaires.*
- signature du PERR (Protocole d'engagements renforcés et réciproques) et signature de la convention de renouvellement urbain de l'Albatros
- Installation du pôle EnR  
*Les premiers travaux ont ouvert la voie à la réalisation d'un schéma départemental des énergies renouvelables et à une réflexion complémentaire centrée sur l'adhésion sociétale des projets et se poursuivent en 2020.*